



Mdph retroaction de l'aah ou pas??

Par **babounette64**, le **05/12/2013** à **18:44**

Décembre 2012, après presque une année d'examens médicaux, le diagnostic tombe: je suis atteinte d'une maladie neuromusculaire la myopathie facio-scapulo-humérale...

Le 14 Janvier dernier (2013) j'ai déposé une demande d'aah etc... auprès de la mdph de pau(64).

Fin Mai 2013, je reçois la notification de non attribution l'aah.

Le 13 Juin 2013, je me rend (accompagnée) à la mdph pour contester cette décision, je demande par courrier donné en main propre à l'accueil un recours de conciliation avec un nouveau certificat médical(fait quelques jours auparavant par mon médecin traitant) beaucoup plus détaillé.

Je suis donc convoqué le 22 Août 2013 à la mdph pour cette conciliation. Fin Octobre 2013 toujours rien...J'appelle donc la mdph pour savoir où mon dossier en est, il est en attente...De là le 4 Novembre 2013, je me fais accompagnée de nouveau à la mdph et je demande à voir quelqu'un. Je rencontre la secrétaire médicale(présente à la conciliation)qui ne comprend pas pourquoi mon dossier n'a pas été traité... De là, elle s'en charge et me fais parvenir le rapport de conciliation par recommandé A/R. A ma grande surprise le rapport présent dans l'enveloppe n'est pas le mien... Nos 2 rapports ont été intervertis. Je rappelle la secrétaire médicale qui se fond en excuses et me renvoi MON rapport.

Aujourd'hui, mon dossier a été traité sauf qu'on m'accorde l'aah à partir du 1er Juillet 2013.

La rétroaction du paiement de l'aah ne devrait pas débiter au 14 Janvier date du dépôt de mon dossier?? Je suis en colère d'avoir perdue une année avec tous ces papiers à attendre et de voir que la confidentialité n'a pas été respectée. Merci par avance de vos réponses.